

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mai 2026

Début de séance à 20h10.

Conseillers Municipaux présents :

Elodie PASQUET (maire), David BESMIER, Maud BRAQUET, Michaël RAULT (adjoints), Fabrice PREVEL (Conseiller Délégué), Christian LE BARON, Arnaud DUMOULIN, Aurélie FENOLLOSA, Karine LEMONNIER, Thomas LE BATARD, Caroline BESNIER, Ludivine MALIGNE, Marie-Christine BOULANGÉ, Christopher STONHAM, Jane THÉVENARD (Conseillers municipaux)

Est également présente : Gaëlle DONIAS COTE-PETIT, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Arnaud DUMOULIN

Date de la convocation : 6 mai 2026

Quorum : atteint (15 conseillers sur 15)

Point n°1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 avril 2026

Vous avez reçu le CR du procès-verbal du 20 avril dernier par mail.

Avez-vous des remarques ?

En l'absence d'observation, le Procès-verbal est adopté.

Point n°2) Création d'un poste d'agent technique à temps non complet 11/35^e

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 et suivants ;

Vu l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'absence de la mention du recours aux contractuels sur la délibération du 15/09/2009 portant création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet (10/35^{ème}) ;

Considérant que ce poste pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, filière technique, aux grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique principal de 2^e classe, d'adjoint technique principal de 1^e classe ou à défaut par un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L. 332-14 du Code général de la fonction publique,

Mme le Maire propose d'approuver la création d'un poste d'agent technique à temps non complet 11/35^e.

M. STONHAM demande si cela entraîne des changements sur le contrat ou sur les missions associées à ce poste (qui existait précédemment à 10h/semaine). Mme PASQUET confirme l'absence de changements.

Vote du conseil municipal : 0 abstention, 0 votes contre, 15 votes pour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

1. De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (11/35^{ème}), à compter du 12 mai 2026 ;
2. D'autoriser Madame la Maire à :

- Procéder aux formalités de recrutement (publication de l'offre, sélection des candidats, etc.),
- Signer tous actes et documents relatifs à cette création (contrat, arrêté de nomination, etc.),
- Appliquer le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emploi.

Point n°3) Signature d'une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le conseil du Département du Calvados

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L. 1421-4 et L. 1421-5 ;

Vu le code du patrimoine, en particulier les articles L.310-1 à L.330-2 ;

Vu le schéma départemental de lecture publique du Calvados adopté par la commission permanente du conseil départemental le 1^{er} février 2023 ;

Considérant que la précédente convention (objectif n°3) a été renouvelée en 2021;

Considérant que cette convention définit les règles de partenariat entre le Conseil Départemental et la commune de Vieux ;

Mme le Maire propose d'approuver la signature d'une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le conseil du Département du Calvados.

Mme THÉVENARD demande s'il s'agit d'un renouvellement de la convention, ce qui lui est confirmé. Dans son intervention, Mme BOULANGÉ s'interroge sur d'éventuels problèmes précédemment en lien avec la convention. Mme PASQUET lui répond qu'il n'y a jamais eu de problèmes précédemment, ce qui est confirmé par Mme ARNAUD, responsable de la bibliothèque, qui est présente dans le public. M. STONHAM précise que l'objectif « un accès internet ouvert au public » n'a jamais pu être atteint car cela est difficile à contrôler.

Vote du conseil municipal : 0 abstention, 0 votes contre, 15 votes pour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

1. **D'approuver** le principe d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental du Calvados pour le développement de la lecture publique sur le territoire de Vieux pour une durée de 5 ans (2026-2031) ;
2. **De définir** les engagements réciproques suivants, en cohérence avec le schéma départemental :
 - **Engagements de la collectivité :**
 - Respecter les critères d'éligibilité aux services départementaux (ex. : ouverture minimale de 8h/semaine, budget d'acquisitions d'au moins 1,50 €/habitant, formation du personnel).
 - Participer aux formations proposées par la Médiathèque départementale (salariés et bénévoles).
 - Intégrer le réseau départemental pour favoriser la mutualisation des ressources et des animations.
 - **Engagements du Département :**
 - Mise à disposition gracieuse de collections (livres, supports numériques, jeux, etc.) et de supports d'animation (expositions, valises thématiques).
 - Accès au système de réservation et de navette pour les ouvrages.
 - Soutien en ingénierie (projets de rénovation, politique documentaire, action culturelle).
 - Formation des équipes et accompagnement personnalisé.

- Proposition de ressources numériques (avec participation financière de la collectivité pour certains services).

3. **D'autoriser** Madame le Maire à :

- o Procéder aux formalités de recrutement (publication de l'offre, sélection des candidats, etc.),
- o Signer tous actes et documents relatifs à cette création (contrat, arrêté de nomination, etc.),
- o Appliquer le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emploi.

Point n°4) Désignation du correspondant défense de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-1 relatif aux correspondants défense ;

Vu la circulaire n° 5000/SGDN/CAB du 23 juillet 2001 relative aux correspondants défense ;

Considérant la nécessité de désigner un correspondant défense pour assurer le lien entre la commune de Vieux, les autorités militaires et les administrés en matière de défense et de sécurité nationale ;

Considérant que cette désignation s'inscrit dans le cadre des missions de service public et de la réserve citoyenne ;

M. STONHAM demande à Michaël RAULT de faire un retour d'expérience puisqu'il était le précédent Correspondant Défense. Ce dernier répond qu'il n'a jamais pu se rendre aux réunions car elles se déroulent le samedi de 9h à 12h et qu'il travaille ces jours-là. Ces réunions sont rarement à Caen, elles peuvent avoir lieu dans tout le Calvados, tous les 2-3 mois. M. LE BARON se propose.

Vote du conseil municipal : 0 abstention, 0 votes contre, 15 votes pour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

1. **De désigner** M. LE BARON Christian, conseiller municipal, en qualité de correspondant défense de la commune de Vieux jusqu'à la fin du mandat municipal ;
2. **De lui confier** les missions suivantes :
 - Assurer le relais entre la commune, les autorités militaires (préfecture, armée) et les administrés sur les questions de défense et de sécurité nationale.
 - Informer la population sur les dispositifs de la réserve citoyenne, du service national universel (SNU), et des actions de mémoire (cérémonies commémoratives, Journée Défense et Citoyenneté).
 - Participer aux réunions organisées par les autorités militaires ou préfectorales sur les enjeux de défense.
 - Transmettre aux administrés les informations relatives aux obligations du service national (recensement, JDC).
3. **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Point n°5) Désignation des délégués CNAS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-1 et L2121-33 ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article 6 des statuts du CNAS

Considérant que le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif dont l'objet est d'améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles ;

Considérant que l'adhésion au CNAS impose la désignation d'un délégué élu (représentant le collège des élus) et d'un délégué agent (représentant le collège des bénéficiaires) ;

Considérant que ces délégués siègent à l'assemblée départementale et participent à la vie des instances du CNAS ;

Mme PASQUET propose sa candidature puisqu'elle était déléguée élu sur le mandat précédent. Elle propose la candidature de Mme DONIAS COTE-PETIT pour la délégation « agent ».

Vote du conseil municipal : 0 abstention, 0 votes contre, 15 votes pour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er : Désigne Mme Pasquet, Maire, en qualité de **délégué local des élus** auprès du CNAS, pour la durée du mandat municipal en cours.

Article 2 : Désigne Mme Donias Cote-Petit, en qualité de **délégué local des agents** auprès du CNAS, parmi les agents titulaires ou non titulaires de la collectivité (sous réserve des critères d'éligibilité : agents titulaires dès leur arrivée, non titulaires avec plus de 6 mois d'ancienneté).

Article 3 : Charge Madame la Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la préfecture dans les délais légaux et publiée selon les modalités en vigueur.

Point n°6) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des impôts notamment l'article 1650 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 notamment l'article 44 ;

Vu la durée du mandat identique à celle du Conseil Municipal ;

Considérant l'obligation légale d'instituer une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune dans les deux mois suivant le renouvellement du conseil municipal ;

Considérant le rôle consultatif de la CCID en matière de fiscalité directe locale (évaluation des propriétés bâties/non bâties, détermination des valeurs locatives, avis sur les réclamations) ;

Considérant la nécessité de proposer une liste de contribuables en nombre double pour permettre la désignation des commissaires par le Directeur départemental des finances publiques ;

Mme LEMONNIER pose une question concernant le refus possibles des personnes à faire partie de cette commission. Mme FENOLLOSA s'interroge sur la manière dont les membres de cette commission peuvent augmenter ou diminuer les impôts. M. STONHAM répond qu'ils ont la possibilité de regarder depuis la rue si des travaux ont été effectués. La consultation des autorisations d'urbanisme est également possible.

Une liste de 24 noms est proposée au conseil (annexe 1).

Vote du conseil municipal : 0 abstention, 0 votes contre, 15 votes pour.

Point n°7) Point sur les commissions Travaux et Environnement

Prise de Parole de Fabrice PREVEL concernant sa prise de fonction autour des thématiques de ces commissions qui ont un fort impact actuel sur la commune. Il rend compte de la situation et du travail en perspective. Certaines thématiques sont alors encore au stade de mise en perspective.

Commission Travaux :

1. Reprise des DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), puisque deux dispositifs présentent des réserves de la part du SDIS, et un besoin de travaux. Le premier au centre du lotissement du Closet, avec des défauts observés concernant son axe et sa pression. Les tenons ont été remplacés, mais un plan d'action avec la SAUR devra être établi concernant le défaut de pression. Le deuxième est celui du chemin haussé qui est grippé. Un plan d'action est à établir également avec la SAUR.
2. Un Plan d'action pour les accès PMR a été établi en 2016 avec certains engagements. Des constats sont en cours de réalisation concernant l'avancée des réalisations avant de pouvoir répondre à la Préfecture.
3. Point sur l'obligation faite à la mairie concernant les points de contrôle périodiques faits aux établissements recevant du public (ERP). Il en est répertorié 11 sur la commune, il s'agit des bâtiments publics comme des gîtes recevant plus de quinze personnes. Un travail conséquent de collection des documents ayant attrait à la sécurité de ces locaux est en cours ainsi qu'un diagnostic réglementaire.
4. Un diagnostic réglementaire en lien avec l'amiante a été réalisé sur la demande la SOCOTEC. Les préfabriqués en proximité de la mairie, sont les bâtiments particulièrement ciblés. Nous sommes en attente des résultats, pour donner suite aux prélèvements réalisés.
5. Des réserves avaient été émises au Musée, le 17/4 et ont été levées le 12/5 après des travaux réalisés par le Musée sur un local technique.
6. Les délais en vue de l'ouverture et l'inauguration de la « Salle des Associations » ne sont à ce jour pas connus. Des échanges sont en cours avec la personne en charge des travaux d'électricité afin de réaliser les derniers attendus pour la Commission de sécurité.
7. Des dégâts en lien avec des infiltrations d'eau ont été constatés sur l'aile Nord de l'église, via les chéneaux : prévoir un audit structurel, ainsi que la réparation de ces chéneaux.
8. Un dégât des eaux a été constaté au niveau du plafond de l'atelier municipal. Une déclaration du sinistre a été faite.
9. Le mur du cimetière situé rue de la Morinière s'est détérioré. Une commande de travaux a été faite auprès de l'entreprise CHATEL. Nous attendons la date d'intervention de l'entreprise.
10. Un vandalisme sur les foyers lumineux a été constaté le 09 mai, chemin Haussé et chemin de la Morinière. Il s'agit de câblages coupés et de capot volé. La déclaration a été faite sur MAPEO, et la gendarmerie a été prévenue. La sécurisation a été réalisée. Les communes de Maltot et d'Esquay ont été impactées également.
11. La survenue des pluies du 3/5 a occasionné de nombreux dégâts chez certains viducasses. Une solidarité a été constatée afin de sécuriser certains lieux identifiés. Un nettoyage de la chaussée et des avaloirs a été réalisé par notre employé communal. Une pelle va devoir être louée afin de réaliser certains travaux comme le curage de certains fossés.
12. Ce constat catastrophique relance le besoin de maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales particulièrement en amont du bourg, par le secteur de la rue du clos, du chemin des tertres et du chemin des champs. Ces éléments confirment que les eaux pluviales issues du bassin versant agricole atteignent directement la zone urbanisée, provoquant des débordements et des infiltrations. La construction d'un bassin de rétention sur le bassin versant aurait pour objectifs, d'écrêter les débits de pointe provenant du bassin versant agricole, de protéger les

habitations situées en aval, de restituer l'eau à débit limité et enfin de stabiliser les écoulements et éviter les ruissellements concentrés. En fonction de la topologie locale, du Plan Local d'Urbanisme, le terrain agricole du Chemin des Clos est le point stratégique pour intercepter ces eaux. Ce projet devra être approfondi et travaillé.

Dans un débat qui fait suite à cet exposé, il est rappelé que la SAUR avait effectué des hydrocurages à la suite des travaux routiers. Une réunion de concertation aura lieu le 20 mai avec un juriste afin d'établir les attendus concernant ces prestations de travaux. Il est proposé de réaliser ensuite une réunion publique afin de pouvoir renvoyer des éléments de réponse quant aux responsabilités engagées.

Si un devis est établi, en attente de la responsabilité, il incombera de mettre en place l'hydrocurage. Ces manœuvres n'ont pas été refait depuis, comme le curage des fossés. Il est proposé d'établir un plan triennal, à la charge de la commune.

Un retour a été fait par Mme THÉVENARD concernant le SDEC qui concourt à une mutualisation de la gestion des énergies et les éclairages, avec 150 délégués. Nous avons pour cette mandature des représentants au sein de cette commission en la personne de Mme THÉVENARD. La fréquence des rencontres s'établit à une commission locale par mois. Au-delà de ces missions il existe d'autres comités dont celui sur la transition énergétique. La première réunion aura lieu le 18 mai prochain.

Commission Environnement :

M. PREVEL a pris contact avec M. Clément DUMOULIN pour travailler sur différents sujets : économie de l'eau, biodiversité...

Une visite de l'exploitation agricole de M. ROUSSEL est envisagée sur proposition de ce dernier.

Commission Appel d'offre :

Plusieurs propositions ont été faites dans le cadre de cette commission :

- Le rappel et le respect des seuils de marché et des références
- La commission a un rôle de préconisation, qui ne se substitue pas à la décision du Maire
- La composition de cette commission : le maire + 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Mme BOULANGÉ demande si un groupe de travail est envisagé suite aux inondations du 3 mai. M. PREVEL lui répond affirmativement mais qu'il faut avoir de la matière afin de bien mener ce travail.

Un temps d'échange avec le public présent en entamé. Une administrée demande qui est l'origine de la demande de travaux des rues principales du bourg. Et si on sait qui est responsable des malfaçons. M. PREVEL évoque le rendez-vous prévu avec l'ARD (Agence Routière Départementale) le 20 mai car le donneur d'ordre était le Département. Un constat d'huissier constatant l'absence d'hydrocurage à la fin du chantier a été établi.

L'administrée interroge le conseil sur les solutions provisoires apportées car les inondations dégradent les biens. Il existe des solutions mobiles, des barrières anti-inondations.

M. STONHAM rappelle aux élus qu'il avait été dit qu'un hydrocurage serait effectué tous les ans ou tous les 18 mois. M. PREVEL précise être en attente de deux devis pour l'hydrocurage. Et signale qu'il manque une buse sur les plans.

Mme BOULANGÉ demande si un 3ème devis est demandé. M. PREVEL lui répond que 2 devis suffisent habituellement et que le prestataire sollicité est déjà intervenu sur la commune et la connaît donc bien.

Mme THÉVENARD s'interroge sur l'éventualité de faire une réunion publique avec les gens ayant subi les inondations. M. PREVEL répond par l'affirmative.

Point n°8) Informations diverses

- Pollution du lavoir saint martin : Le 19 mars, un signalement a fait état d'une eau blanchâtre au lavoir, suggérant un déversement de produit, déjà observé une semaine plus tôt. Un contrôle le 20 mars en amont de la source n'a révélé aucune pollution, excluant une origine naturelle. En revanche, des traces de peinture blanche et des empreintes ont été relevées entre la rue Saint-Laurent et la fontaine, orientant vers un chantier situé au 10 rue Saint-Laurent.

La mairie a engagé des démarches auprès du propriétaire, pour vérifier les autorisations de travaux et rappeler la réglementation environnementale. Une plainte contre X a été déposée à la gendarmerie d'Évrecy, et un second courrier recommandé a été envoyé. La gendarmerie prévoit d'auditionner l'administré afin de poursuivre l'enquête auprès des entreprises impliquées.

Une rencontre avec le propriétaire a eu lieu le 27 avril après-midi avec Mme PASQUET et M. PREVEL. Le propriétaire a également été contacté par la Gendarmerie, et fera les demandes de régularisation auprès du service instructeur du SIMAU pour les travaux.

- Opération piqu'en ville

Dans le cadre de l'opération « Piqu'en Ville », une première journée d'action est désormais fixée au 23 mai. Quinze volontaires se sont inscrits lors de la réunion publique ; ils vont être informés de cette date. Cette journée sera consacrée à un diagnostic sur le terrain et, à une première mise en œuvre des actions prévues.

Trois autres journées restantes ont été identifiées. Il reste donc à communiquer à la fois sur la journée du 23 mai et sur les deux autres temps d'intervention, dont les dates restent à définir. Le CMJ participera également le 23 mai dans une démarche d'observation. Pour les prochaines journées, il est proposé de recenser de nouveaux volontaires (auprès de l'association) afin de fixer les dates et éventuellement mettre en place une organisation par quartier.

Concernant les actions en faveur de la biodiversité, un travail doit être mené avec Xavier Savary autour des parcelles situées près du musée. L'idée est d'étudier, la création d'ouvertures entre certaines parcelles, notamment en bas du musée et en limite de propriétés privées. Ces espaces présentent un intérêt écologique important et pourraient permettre le passage de petites faunes, comme les hérissons. Xavier Savary est favorable à l'installation de passages. Un repérage sur site devra être organisé afin d'identifier précisément les parcelles concernées. Cette intervention ne pourra toutefois pas être réalisée le 23 mai, en raison de la Nuit des Musées, et devra être programmée sur une autre date.

Des espaces communaux ont aussi été identifiés, notamment le parking du nouveau cimetière avec le cimetière et le verger.

- Concernant les problématiques de stationnement, une rencontre a eu lieu avec un administré, domicilié Allée Titus Sollemnis, en présence de M. PREVEL, le 29 avril suite au signalement de stationnements gênants récurrents devant chez lui. Une solution envisagée est l'installation de deux arceaux de parking, pour un coût d'environ 90 euros pièce chez Castorama. Vu avec l'agent technique qui assurera leur fixation au sol.

Par ailleurs, place d'Armes, il est nécessaire de réserver un emplacement destiné aux food-trucks. Il est proposé d'acheter un arceau supplémentaire. L'arceau devrait être mis en place les jeudis et lundis. Un flyer d'information a été affiché dans la vitrine de la place d'Armes pour informations, et celui-ci pourra être déposé sur les pare-brises des véhicules stationnés régulièrement ainsi que les habitants autour de la place, sur panneau pocket et facebook.

- Pour financer les travaux pour la réfection d'une partie du mur de l'ancien cimetière nous pouvons monter un dossier de subvention au département, l'APCR, rappel devis à hauteur de 50%.

- Le recrutement temporaire d'un des administrés pour le service technique ne pourra se faire. Au dernier moment nous avons eu l'information que ce CDD entrainerait la rupture de son CDDI et l'obligerait à redevenir demandeur d'emploi.

- SYVEDAC – Nous avons reçu un courrier du SYVEDAC au sujet d'un partenariat entre le SYVEDAC et l'Université de Caen autour du tri des biodéchets et du compostage. Le SYVEDAC finance à hauteur de 20 000 € une étude de recherche appelée Dipsytri, qui vise à mieux comprendre les freins et les motivations des habitants concernant le tri des déchets alimentaires. L'objectif est ensuite de proposer des actions de sensibilisation plus efficaces et adaptées.

Certaines communes du territoire, dont Esquay-Notre-Dame et **Vieux**, ont été retenues pour participer à cette étude. **Entre mai et juillet 2026**, des questionnaires et des entretiens seront réalisés auprès des habitants volontaires.

Le SYVEDAC demande donc l'appui des communes pour relayer largement l'information via leurs outils de communication afin d'obtenir un maximum de participants, avec un objectif de 1 000 répondants sur le territoire.

Enfin, les résultats de cette étude serviront à créer et tester de nouveaux supports de sensibilisation au tri des biodéchets.

- Fermeture de la Mairie le vendredi 15 mai (pont 14 et 15 mai).

Commission Vie associative :

Une première réunion a eu lieu afin de préciser le cadre d'intervention de cette commission. Elle n'est composée que d'élus. Son objectif principal est de nouer un lien de proximité avec les différentes associations de Vieux.

Ainsi, il nous a semblé devoir ne pas intégrer les trois entités ou collectifs comme, la Bibliothèque, le Verger et les décorations de Noël. Ces personnes devront garder comme interlocuteur le Bureau de la Mairie.

Nous avons fait le choix de déterminer des binômes de référence pour chacune des associations actives. Ce binôme sera l'interlocuteur particulier pour des questions pratiques. Ce dispositif ne se veut pas exclusif, et le Bureau de la Mairie reste un interlocuteur pertinent, particulièrement pour les sujets stratégiques et financiers. Il a également été décidé d'établir, sur la base d'un document type, une fiche de présentation de chaque association ainsi qu'un document de dialogue et d'actions mises en place. Afin que ces actions soient connues de tous au sein de la commission, nous ferons appel à l'outil informatique.

Commission Evènementiel

Le souhait pour cette mandature a été de regrouper la gestion et l'organisation des événements festifs et des cérémonies au sein de la même commission.

Nous avons alors précisé l'organisation pour les prochains événements d'ici l'été, dans un sens chronologique.

- **La Fête des voisins qui se déroulera le 29 mai**, pour laquelle, il y aura 4 sites festifs : Le Hameau des champs, Le Closet, la Morinière et la Mairie. Sur chaque site seront disposés un barnum, un barbecue, une table et des chaises. Il sera offert, des liquides (alcoolisés ou non), des gâteaux apéritifs et un sac de charbon de bois.
- **Le 30 mai** verra l'organisation commune de **la tribu des trois villages, ainsi que la convergence cycliste**, organisée par l'Association des dérailleurs. Des communications futures viendront préciser les contenus (très nombreux) avec des horaires précis.

- **La commémoration du 13 juin à 11h**, qui se déroulera dans le nouveau cimetière, qui sera conclu par un verre de l'amitié sur le parking ou à l'abri en fonction de la météo
- **Le 26 juin à partir de 19h**, deux événements dont « Vieux en Fête », avec deux concerts et la présence de deux Food truck pour se restaurer et d'un petit bar improvisé. Également, à partir de 18h, le « Villages des Associations » où des présentations des différentes associations qui le peuvent et qui le veulent pourront faire la présentation de leurs activités. Cet événement se tiendra alternativement sur les trois villages chaque année. Il sera proposé conjointement avec un événement festif, c'est pourquoi, Vieux, cette année, le juxtapose à « Vieux en Fête ». Un mail sera envoyé aux associations en vue de leur potentielle inscription.

Commission Affaires sociales :

La nouvelle composition de la commission nous impose de retrouver une certaine proximité avec les bénéficiaires potentiels. En ce sens, un rapprochement avec le CLIA notamment est programmé. Il importera d'investir ce réseau avec une communication adaptée.

Nous prévoyons d'ores et déjà une communication de prévention estivale concernant des épisodes de fortes chaleurs, avec les risques de santé et d'isolement.

Il est prévu des dates tous les mois sur l'année 2026, sauf en août.

Commission Communication :

Beaucoup de choses sont à faire au regard d'une actualité fournie sur Vieux. Il sera important de pouvoir reprendre le site, et de continuer les notifications Facebook, ainsi que d'alimenter le Panneau Pocket. Il faudra d'ailleurs conforter son implantation auprès des viducasses.

Il est précisé qu'à ce jour 127 logements suivent l'application Panneau Pocket et 108 en favori, ce qui représente 38% des foyers. Un premier temps est prévu pour faciliter son installation le 30 mai au matin à la bibliothèque, le CLIA est prévenu de cette initiative qui en appellera d'autres.

La première commission est prévue le 1^{er} juin.

Point sur les missions d'entretien de notre employé communal par Michaël RAULT, adjoint référent des agents techniques :

Une difficulté matérielle s'est trouvée résolue par la location d'un « karting », qui a permis de réaliser l'entretien du verger. Il a également été utilisé à l'entretien des talus, ainsi que pour des chemins communaux.

Quatre jours ont été nécessaires afin de nettoyer les voiries de la commune suite aux inondations du 4 mai.

L'agent à commencer les buissons en haut de la rue Saint Laurent. Il a également fait les réparations de la réserve incendie du Closet, remis des fleurs au niveau du Monument aux Morts, récupéré les sacs de compost à la déchèterie...

M. BESMIER précise qu'un plan pour refleurir la commune a été demandé à l'agent. L'alternant qui commencera en septembre sur la commune devra faire au moins un projet de création pour son bac pro. M. STONHAM souhaite être mis au courant des créations à venir.

Mme BOULANGÉ évoque un massif de fleur à côté de la stèle en souvenirs des victimes civiles dans le nouveau cimetière.

Événements à venir

- Le marché des Jardiniers le 17 mai au musée
- Rencontre agents du SIVOM 22 mai à 18h
- Visite des locaux SIVOM 23 mai 10h-12h
- Diagnostic et mise en place passage petite faune PIQU'EN VILLE 23 mai

- Fête des voisins 29 mai
- Tribu des 3 villages + convergence vélo au Musée 30 mai
- Coulisses de la CCVOO de 11h à 18h le mardi 9 juin + VP auprès de l'agent
- Commémoration 13 juin
- Vieux en fête et le Village des associations, le 26 juin

Fin de la séance à 23h00.

Prochain conseil municipal le lundi 8 juin à 20h.

Annexe 1 : Liste d'administrés CCID 2026

Civilité	Nom	Prénom
M.	BENARD	Guillaume
Mme	JODOCIUS	Alexandra
M.	CARABEU	Stéphane
Mme	DALIGAULT	Valérie
M.	DECAN	Kevin
M.	PITEL	Cédric
Mme	TOUSSAINT	Candice
M.	CHATELET	Bertrand
Mme	LAMY	Caroline
Mme	LESPIAU	Monique
M.	BONNET	François
Mme	ARNAUD	Joëlle
Mme	LE BIGOT	Nelly
Mme	FRADIN	Sabine
Mme	CLAUDE-RUSSO	Isabelle
M.	SAINT-JAMES	Arnaud
Mme	LECARPENTIER	Andréa
Mme	BEUVE	Mireille
M.	CINEUX	Michel
M.	HAMONIC	Marc
Mme	CAILLOT	Cindy
Mme	PREVEL	Sophie
Mme	TENCÉ	Magali